

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-09-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation
10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Agents de sensibilisation environnementale – Modalités de recrutement

N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, et par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Bassin de Pompey a engagé de nombreux projets ambitieux tels que la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi). De nombreuses actions ont accompagné et accompagneront cette politique afin de concourir à l'atteinte de ses objectifs, plus particulièrement les 2 projets suivants :

- Etendre le tri des biodéchets à l'ensemble des habitants avec le lancement d'une expérimentation de collecte de point d'apport volontaire auprès de 200 foyers ;
- Remplacer le parc de bornes à verre pour redynamiser la collecte ;

L'ensemble de ces projets nécessitera des phases de sensibilisation et de communication importante afin de continuer l'accompagnement des habitants dans

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-09-DE
Application des postes du tri pour plus de performance et plus largement dans les comportements éco citoyens.
Date de réception préfecture : 02/12/2021

Application des postes du tri pour plus de performance et plus largement dans les comportements éco citoyens.

Afin d'assurer cette mission de sensibilisation, l'assemblée délibérante avait autorisé par voie de délibération le 8 avril dernier le recrutement de deux agents en service civique. Afin de permettre une ouverture plus large du recrutement, et au vu des profils des candidats, il est proposé l'embauche sur ces deux postes identifiés d'agents contractuels, pendant une durée de 6 mois.

Les agents seront recrutés sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 30 heures par semaine, réparties au maximum sur 6 jours, à partir de novembre 2021. Le temps de travail s'entend du lundi au dimanche inclus et comprend le travail de soirée. Les repos hebdomadaires et pauses quotidiennes seront fixés dans le respect de la réglementation en vigueur. Il est proposé de privilégier l'embauche en contrat « emplois compétences » destiné prioritairement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, ou aux personnes âgées de 16 à 30 ans révolus et en situation de handicap ou aux personnes résidant dans une commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un quartier prioritaire de la ville sans condition d'âge.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à recruter deux agents en contrat à durée déterminée pour 6 mois à hauteur de 30 heures hebdomadaires.

AUTORISE le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, tout document nécessaire pour l'engagement des agents concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC